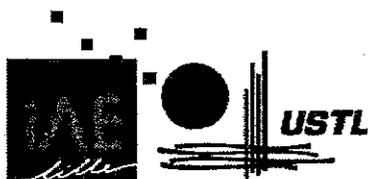


ANNEXE N° 2



Avenant à la Convention de Coopération Educative Franco-Cambodgienne

Entre l'Ambassade de France au Cambodge, l'Université Lyon 2, l'Université des Sciences et Technologies de Lille, l'Université Royale de Droit et de Science Economique (URDSE) pour la mise en place d'une formation universitaire de Master 2 professionnel à l'URDSE portant sur l'Entrepreneuriat

Les articles suivants sont modifiés comme suit :

1- Rajout en fin d'article 1

« ...Il aboutit à la délivrance concomitante des deux diplômes de Master 2 professionnels par les universités de Lille 1 et Lyon 2. »

2- Avant les articles 6 à 11, insertion d'un titre

Etudiants cambodgiens

3- Insertion Article 11

« Les frais d'inscription pour la partie D sont »

4- rajout en fin d'article 11

.....Les partenaires français, chacun pour ce qui les concerne, prennent en charge administrativement et financièrement l'inscription de ces étudiants.

5- Avant l'article 12 Insertion d'un titre

Etudiants inscrits dans les diplômes des parties B et C

SIGNATURES

Partie A : **Ambassade de France au Cambodge**

Représentée par : **M. Dominique FRESLON**

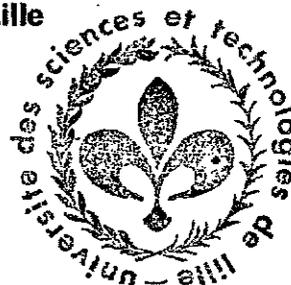
Position : Conseiller de coopération et d'action culturelle près l'ambassade de France au Cambodge

Date et signature :

Partie B : **Université Lyon 2**
Représentée par : **M. Claude JOURNES**
Position : **Président**
Date et signature :



Partie C : : **Université des Sciences et Technologies de Lille**
Représentée par : **M. Philippe ROLLET**
Position : **Président**
Date et signature : **27/05/08**



Partie D : **Université Royale de Droit et de Sciences Economiques (URDSE)**
Représentée par : **M. YUOK Ngoy**
Position : **Recteur de l'URDSE**
Date et signature :

Pour le Gouvernement Royal du Cambodge,
M. Le secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education, de la jeunesse et des sports
M. PIT Chamnan
Date et signature :